



COLLÈGE

Organisation de la rentrée scolaire 2022

▪ **Installation des internes :**

- Nous vous donnons rendez-vous dans la cour d'Honneur le mercredi 31 août à 17h30.
- Pensez à télécharger et signer le R.I. de l'internat (www.saint-charles-chauny.fr)

▪ **Rentrée des classes :** L'accueil des élèves se fera dans la cour d'Honneur.

➤ Le jeudi 1 septembre :

- 08h30 : Appel des élèves des classes de 6^e et 5^e.
- 09h00 : Appel des élèves des classes de 4^e et 3^e.
- A l'issue de l'appel : Le professeur principal prend en charge sa classe. Distribution des manuels scolaires, du carnet de bord et des codes ecoledirecte pour les nouveaux élèves et leurs parents. Pour les 6^e, les codes élèves seront donnés en cours d'EMI dans la semaine.
- 09h55 - 10h15 : Récréation.
- 10h15 - 10h45 : Réunion plénière avec la Direction.
- 10h45 - 12h05 : Retour en classe avec le professeur principal.
- 13h20 - 16h20 : Début des cours selon l'emploi du temps fourni le matin. Aucune sortie ne sera autorisée avant 16h20.

▪ **Les manuels scolaires :**

- Ils sont prêtés par l'Établissement à l'ensemble des classes du collège. Les élèves devront venir avec un chèque de caution de 150 euros à l'ordre de ASC Saint Charles. Ce chèque sera archivé et rendu au départ de l'élève sauf en cas de litige.
 - Les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} devront les laisser à leur domicile, sauf demande d'un enseignant. Un second jeu de livres est à leur disposition dans les salles.
 - Les élèves de 4^{ème}, 3^{ème} doivent venir dans l'établissement avec leurs manuels.

Merci de couvrir les manuels et de veiller à ce que votre enfant en prenne soin.

Lors de leur restitution en fin d'année, si un ouvrage est manquant ou détérioré, la famille s'engage à le remplacer.

▪ **Les fournitures scolaires :**

- Elles sont à télécharger depuis ce même site : www.saint-charles-chauny.fr

Sélectionner l'onglet « Actualités » puis « rentrée scolaire Collège » et enfin « Fournitures »

▪ **Le Carnet de bord :**

- **Les familles devront avoir signé le règlement intérieur** et rempli les autorisations de sorties en page 4 de couverture du carnet de bord pour le **vendredi 2 septembre**.

▪ **Le suivi des élèves :**

Chaque élève dispose d'un carnet de bord comprenant des rubriques concernant les absences et les retards et la correspondance avec les professeurs. Il doit être consulté régulièrement par les parents et signé après chaque correspondance.

Les familles ont la possibilité de suivre la scolarité (résultats, absences, sanctions, cahiers de texte, devoirs...) de leurs enfants par l'intermédiaire de l'application : www.ecoledirecte.com

Pour les nouveaux entrants (parents et élèves), y compris ceux scolarisés à Saint Charles en CM2 en juin 2021, vos codes de connexion vous seront communiqués au début de l'année scolaire. Nous vous conseillons, pour la première connexion, de la faire depuis un ordinateur. Ensuite vous pourrez télécharger l'application « mon ecoledirecte » sur votre smartphone.

Pour les élèves déjà scolarisés au collège Saint Charles et leur famille, les codes de connexion de l'année dernière restent inchangés.

L'accès à ecoledirecte sera ouvert à compter du vendredi 2 septembre.

Les élèves ont obligation de se connecter dès la première semaine pour activer leur compte. Il est important que chacun se connecte sur son propre compte. Les parents ont accès depuis leur espace personnel à tous les courriels reçus et envoyés par leur enfant.

Une consultation régulière de votre espace personnel est **indispensable**. En effet, vous y trouverez au cours de l'année des informations importantes sur la vie de votre enfant dans l'établissement. De même, vous pourrez les retrouver sur notre site internet : www.saint-charles.chauny.com

De nombreux formulaires seront dématérialisés. Nous vous conseillons fortement de vous équiper d'un ordinateur et d'une imprimante. Ce sera, prochainement, le cas des bulletins trimestriels qui seront téléchargeables sous format PDF depuis votre compte. Si vous désirez recevoir une version papier, il faudra en faire la demande écrite auprès de M. Vivot.

▪ **Les dispenses EPS :**

L'éducation physique et sportive est une discipline d'enseignement au même titre que les autres.

En conséquence, les dispenses doivent être exceptionnelles (maladie ou problème de santé particulier).

Elles devront être justifiées par un certificat médical transmis à la Vie scolaire. Les élèves dispensés seront présents dans l'établissement. Voir formulaires dans le carnet de bord.

▪ **Informations administratives :**

a- Règlement financier pour tous les régimes (externe, demi-pensionnaire, interne)

1) Par règlement trimestriel : vous devez régler

- 1/3 de la facture avant le 5 septembre
- 1/3 avant le 5 janvier
- Le solde avant le 5 avril

2) Par prélèvement automatique mensuel :

Vous serez prélevés le 5 de chaque mois d'un dixième du montant total de votre facture.

Tout règlement de l'internat ou de la demi-pension non réalisé dans les délais entraînera un rappel, voire une suspension du régime (internat ou demi-pension).

Le coût de l'internat est un **forfait annuel**. Il prend en compte les éventuelles périodes de stage.

Le changement de régime n'est admis qu'à titre exceptionnel et ne peut avoir lieu qu'en fin du trimestre, soit au 1^{er} janvier 2023, soit au 1^{er} avril 2023.

Tout problème concernant l'élève (absence et retard, certificat de scolarité, carte de transport, premiers soins) est géré par la vie scolaire :

- *Par téléphone au 03 23 52 10 50 puis taper 2*
- *Par courriel : viesaintcharles@gmail.com*

b- Assurance scolaire :

Il appartient à chaque parent de vérifier auprès de son assureur que l'enfant est couvert par sa responsabilité Civile.

c- Internat :

Voici la composition du trousseau nécessaire au bien-être de votre enfant : oreiller, draps, couvertures ou couette, protège - matelas (obligatoire), lampe de bureau, 2 cadenas (un sur la valise et un pour l'armoire), linge personnel, trousse de toilette (brosse à dents, gel douche, déodorant, serviette de bains...).

d- Restauration :

Pour accéder au réfectoire, la première carte est fournie gratuitement par l'établissement à chaque élève demi-pensionnaire ou interne.

Cette carte reste valable d'une année sur l'autre. **Si la carte devient inutilisable, quelle qu'en soit la raison (perte, détérioration, vétusté, ...), vous devez vous en procurer une nouvelle auprès du service comptabilité moyennant le règlement de 7 €.**

Les élèves externes qui souhaitent manger dans l'établissement doivent acheter cette carte auprès du service comptabilité. Celle-ci devra être abondée au minimum de 7,50€ correspondant au prix d'un repas.

Le service comptabilité est accessible aux élèves tous les jours sur les temps de récréations (de 09h55 à 10h15 et de 15h10 à 15h20.)